

Image not found or type unknown



Etat des lieux, cheminée : fonctionnelle ou non ?

Par **hheuze**, le **12/01/2009** à **08:58**

Si dans l'état des lieux réalisé lors de la location d'un immeuble il est indiqué salon avec cheminée, cela implique-t-il que la cheminée fonctionne, et si elle ne fonctionne pas, le locataire peut-il demander des dommages et intérêts ?